

FT587 – Cale de diminution pour remontée en plinthe**Descriptif**

Profilé en PVC à coller, permettant de combler l'espace vide créé lors de la pose d'un revêtement mural souple (en PVC), en recouvrement d'un sol souple remonté en plinthe.

Permet de réaliser une remontée en plinthe dans les douches, cuisines collectives ou laboratoires.

Assure l'étanchéité entre les 2 revêtements.

Évite le déchirement du revêtement mural et les zones de stagnation de bactéries entre les 2 revêtements.

Domaine d'emploi

Usage en intérieur uniquement.

Matières

- PVC souple noir

Références

Dimensions	Longueur	Conditionnement	Référence
25 mm x 2 mm	15 m	Rouleau	18 00 930

Mise en œuvre

- Mettre en œuvre le revêtement de sol en effectuant la remontée en plinthes conformément aux recommandations du fournisseur.
- Couper le profilé à la longueur voulue.
- Coller le profilé juste au-dessus du revêtement de sol avec une colle appropriée, en respectant scrupuleusement les recommandations de mise en œuvre du fabricant de colle et en veillant à ce que le produit soit collé avec la partie fine vers le haut.
- Mettre en œuvre le revêtement mural en veillant à ce qu'il recouvre le profil de diminution et une partie du revêtement de sol sur quelques centimètres.

Dinac est une marque déposée de la société Dinac

Le montage ou l'utilisation du produit Dinac décrit dans le présent document implique des connaissances particulières et ne peut être réalisé que par un professionnel compétent.

AVERTISSEMENT

Avant toute utilisation, il est recommandé de réaliser des tests et/ou de valider la bonne adéquation du produit au regard de l'usage envisagé. Les informations et préconisations incluses dans le présent document sont inhérentes au produit Dinac concerné et ne sauraient être appliquées à d'autres produits ou environnements. Toute action ou utilisation des produits faite en infraction de ces indications est réalisée aux risques et périls de leur auteur. Le respect des informations et préconisations relatives aux produits Dinac ne dispense pas de l'observation d'autres règles (règles de sécurité, normes, procédure, etc.) éventuellement en vigueur, relatives notamment à l'environnement et aux moyens d'utilisation. La société Dinac, qui ne peut vérifier ni maîtriser ces éléments, ne saurait être tenue pour responsable des conséquences, de quelque nature que ce soit, de toute infraction à ces règles, qui restent en tout état de cause extérieures à son champ de décision et de contrôle. Les conditions de garantie des produits Dinac sont déterminées dans les documents contractuels de vente et par les dispositions impératives applicables, à l'exclusion de toute autre garantie ou indemnité.

La société Dinac se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce document sans préavis.



DINAC
1210 Route les Révoulins – CS30929
38350 La Mure d'Isère
Tél. : + 33 (0)4 76 81 14 22 - Fax : + 33 (0)4 76 30 93 03